

Swarthmore College

# Works

---

French & Francophone Studies Faculty Works

---

2009

## Dies Irae: Le Coup D'État De Louis XIII, Les Pamphlets Et L'Institution Du Public

Jean-Vincent Blanchard

*Swarthmore College*, [jblanch1@swarthmore.edu](mailto:jblanch1@swarthmore.edu)

[Let us know how access to this work benefits you.](#)

Follow this and additional works at: <http://works.swarthmore.edu/fac-french>

 Part of the [French and Francophone Language and Literature Commons](#)

---

### Recommended Citation

Jean-Vincent Blanchard. (2009). "Dies Irae: Le Coup D'État De Louis Xiii, Les Pamphlets Et L'Institution Du Public". *Littératures Classiques*. Issue 68. 31-42.  
<http://works.swarthmore.edu/fac-french/44>

This work is brought to you for free and open access by the Swarthmore College Libraries. It has been accepted for inclusion in French & Francophone Studies Faculty Works by an authorized administrator of Works. For more information, please contact [myworks@swarthmore.edu](mailto:myworks@swarthmore.edu).

*DIES IRAE. LE COUP D'ÉTAT DE LOUIS XIII, LES PAMPHLETS ET L'INSTITUTION DU PUBLIC*

Jean-Vincent Blanchard

Armand Colin | « Littératures classiques »

2009/1 N° 68 | pages 31 à 42

ISSN 0992-5279

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-litteratures-classiques1-2009-1-page-31.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Jean-Vincent Blanchard, « *Dies Irae. Le coup d'État de Louis XIII, les pamphlets et l'institution du public* », *Littératures classiques* 2009/1 (N° 68), p. 31-42.  
DOI 10.3917/licla.068.0031  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Jean-Vincent Blanchard**

***Dies Irae***  
**Le coup d'État de Louis XIII,**  
**les pamphlets et l'institution du public**

Quoi de plus susceptible d'émouvoir le public qu'un coup d'État ? Comme son nom l'indique, et comme le définit Gabriel Naudé dans un texte célèbre, le coup d'État est un événement soudain qui prend tout le monde par surprise<sup>1</sup>. Dans le cadre d'une réflexion sur les émotions publiques et leur langage au XVII<sup>e</sup> siècle, le concept de coup d'État s'impose comme un sujet particulièrement pertinent. Un vaste champ de recherche s'ouvre alors. En effet, le XVII<sup>e</sup> siècle a éprouvé une véritable fascination pour la notion de coup d'État, et une importante littérature en analyse avec sophistication les tenants et les aboutissants, tant pour les coups de l'Antiquité que pour ceux de l'histoire contemporaine des pays étrangers. Cependant, il n'est pas besoin d'aller chercher un cas d'étude loin dans le temps ou en Europe, parce que l'histoire française nous offre elle-même un exemple éclatant de coup. Nous voulons parler de la prise de pouvoir par Louis XIII, le 24 avril 1617, et des événements qui s'ensuivirent. Parler de cet événement nous semble d'autant plus intéressant qu'il a provoqué la publication d'une foule de pamphlets qui le décrivent de façon vivante et suggestive<sup>2</sup>. Parmi ceux-ci, le texte anonyme des *Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste* retient particulièrement l'attention<sup>3</sup>. Son style unique amène à considérer non seulement l'émotion publique au sens large, mais aussi l'émotion qui constitue *le public*.

<sup>1</sup> G. Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État*, Rome [Paris], s. n., 1639 ; éd. Fr. Marin et M.-O. Perulli, préf. L. Marin, Paris, Éditions de Paris, 1988.

<sup>2</sup> Nous appelons pamphlets ces opuscules du XVII<sup>e</sup> siècle, souvent anonymes, qui commentent l'actualité et qui ne sont pas forcément à caractère satirique.

<sup>3</sup> *Les Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste*, Paris, J. Berjon, 1617. J'ai modernisé l'orthographe et la ponctuation de ces textes dans certains cas et quand cela n'en changeait pas le sens.

C'est le 24 avril 1617 que tombait sur le pont-dormant du Louvre le corps criblé de balles de Concino Concini. Rappelons que lui et sa femme Léonora Galigai étaient arrivés en France dans l'entourage de Marie de Médicis, et que leur faveur, d'abord freinée par la méfiance d'Henri IV, était devenue immense après la mort du roi. Les deux en avaient profité pour accumuler d'immenses faveurs et de nombreux privilèges. Mais alors que la femme d'atour de la reine était restée discrètement dans les coulisses du pouvoir, son mari en était venu à représenter la face publique de la régence de Marie de Médicis, y compris son dysfonctionnement. Concini était détesté par tous, et en particulier par le peuple de Paris. Après avoir été ternie par la propagande des princes, sa réputation se noircit irrémédiablement lors de l'arrestation du prince de Condé en septembre 1616, et par la suite lorsqu'il employa des méthodes brutales pour se faire obéir. Au moment de sa mort, le royaume était en pleine crise, déchiré par la troisième guerre civile de la régence et menacé par l'influence de la maison d'Autriche. Se défaire d'un si puissant personnage paraissait impossible. Entouré par ses gardes du corps, encouragé par les succès militaires que lui apportait un ministre nouveau et compétent, l'évêque de Luçon, le favori italien semblait intouchable<sup>4</sup>.

Il fallait toutefois compter avec le ressentiment du jeune roi Louis XIII, alors âgé de seize ans. Comme beaucoup de mémoires et de correspondances le révèlent, on faisait peu de cas de l'héritier du trône de France à ce moment-là, car il était timide et introverti<sup>5</sup>. En réalité, Louis XIII comprenait bien que son royaume était en crise et que ses prérogatives royales n'étaient pas respectées, lui qui avait toujours été très conscient de sa dignité royale<sup>6</sup>. Il en était donc venu à éprouver une véritable haine pour le favori italien. Concini, il est vrai, avait aussi commis de graves offenses envers sa personne. Par exemple, le journal du médecin Jean Héroard raconte que le 12 novembre 1616, Concini ne s'était pas donné la peine de saluer le roi alors qu'il le rencontrait dans la Grande Galerie du Louvre. Le favori italien était entouré d'une foule de courtisans. Dans un fâcheux contraste, le roi n'avait à sa suite que quelques valets. Louis XIII quitta la galerie furieux, son cœur plein de « déplaisir<sup>7</sup> ».

Depuis plusieurs années déjà, le jeune roi avait pour favoris le fauconnier Luynes et les deux frères de ce dernier. En octobre 1616, Louis tomba gravement malade, ce qui le rapprocha encore plus de Luynes ; puis, une fois guéri, le roi continua à fréquenter ce groupe d'amis avec autant d'assiduité. On comptait d'autres fidèles, comme Guichard Déageant. D'après les mémoires de ce dernier, il devint peu à peu évident qu'il fallait se défaire du favori de la reine mère. Il reste encore beaucoup d'obscurité sur ces délibérations qui menèrent au coup d'État, notamment sur les

<sup>4</sup> Cet évêque de Luçon, est, bien entendu, le futur cardinal de Richelieu.

<sup>5</sup> Selon L. Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Léonora Galigai allait jusqu'à appeler Louis XIII « l'idiot » (*Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis*, La Haye, T. Johnson, 1720, t. II, p. 306).

<sup>6</sup> Voir, par exemple, une anecdote intéressante racontée par le médecin Jean Héroard, dans son *Journal*, éd. M. Foisil, Paris, Fayard, 1989, t. I, p. 430.

<sup>7</sup> *Ibid.*, t. II.

volontés précises du roi quant au sort qui devait être réservé au favori italien<sup>8</sup>. Quoi qu'il en soit, le 24 avril 1617 au matin, lorsque Concini s'avança sur le pont-dormant du Louvre, la première porte du palais se referma derrière lui, le séparant de la plus grande partie de son escorte. Le marquis de Vitry, qui avait été choisi par le roi et ses confidents pour réaliser l'objectif du complot, vint vers Concini avec d'autres hommes et lui signifia qu'il était en état d'arrestation ; un faible mouvement de protestation de la part de l'Italien lui valut d'être abattu de cinq coups de pistolet. Depuis la grande salle du Louvre, Louis XIII parut à une fenêtre et cria à la foule rassemblée dans la cour du palais : « Grand merci, grand merci à vous, à cette heure je suis roi<sup>9</sup>. »

La régence de Marie de Médicis se terminait ainsi dans une surprise totale. Pourtant, de nombreux bruits concernant le mécontentement de Louis avaient déjà donné de sérieuses inquiétudes à la reine mère et à ses deux favoris<sup>10</sup>. Il avait même été question de *resserrer* le roi. Mais il n'en fut rien. Le matin même du complot, alors que des hommes en armes circulaient de façon inhabituelle dans le palais, Louis paraissait tout occupé à ses affaires quotidiennes.

Le récit de ces faits nous fait comprendre pourquoi, à la suite des témoignages directs des contemporains, de nombreux auteurs de pamphlets signalent les talents de dissimulateur de Louis XIII et leur importance cruciale dans la réussite du coup d'État<sup>11</sup>. La merveille de ce coup, c'était qu'un jeune homme de seize ans, plutôt mal dans sa peau, avait su parfaitement maîtriser ses émotions et ne rien laisser paraître du trouble qui l'agitait depuis longtemps déjà. Même aux dernières heures du complot, Louis vaquait à ses occupations sans éveiller de soupçons quant au sérieux de son ressentiment. Par exemple, l'auteur du *Fidèle Sujet au Roi* s'exclame :

<sup>8</sup> Pour de plus amples développements, on se reportera aux travaux anciens et toujours valables de L. Batiffol, et bien sûr à l'excellente biographie d'H. Duccini, *Concini. Grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, A. Michel, 1991.

<sup>9</sup> *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre*, dans *Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'histoire de France depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. XIX, Paris, Didier, 1854, p. 458.

<sup>10</sup> Voir le témoignage de l'ambassadeur vénitien dans les *Relazioni degli Stati Europei*, éd. N. Barozzi et G. Berchet, Venise, P. Naratovich, 1856-1872, t. II, p. 59 ; ou encore celui du nonce Bentivoglio, *La Nunziatura di Francia del cardinale Guido Bentivoglio : lettere a Scipione Borghese*, éd. L. de Steffani, Florence, F. Le Monnier, 1863, t. I, p. 148.

<sup>11</sup> Pour un témoignage tiré de l'entourage le plus proche de Louis XIII, voir C.-G. Déageant, *Mémoires [...] envoyés à monsieur le cardinal de Richelieu, contenant plusieurs choses particulières et remarquables, arrivées depuis les dernières années du roi Henri IV, jusque au commencement du ministère de monsieur le cardinal de Richelieu*, Grenoble, Charvys, 1668, p. 56-57.

Que vous, Sire, ayez eu une patience merveilleuse et conduite si secrète qu'à peine se trouverait-elle semblable aux âmes les plus chenues, c'est ce qui me jette comme hors de moi.<sup>12</sup>

Quelques heures après l'assassinat, debout sur un billard de la galerie du Louvre et au milieu d'une presse incroyable, Louis racontait qu'il y avait eu plusieurs fausses alertes. Personne cependant, pas même son médecin Héroard, n'avait noté une quelconque inquiétude. « Je faisais l'enfant », dit le roi pour expliquer comment il avait donné le change en poursuivant ses activités puérides (cuisine, ferronnerie, menuiserie, musique)<sup>13</sup>.

Un tel éloge de la dissimulation de Louis XIII a une signification qui dépasse la simple admiration pour la qualité du secret, cet attribut traditionnel des grands politiques. Dans la lettre officielle envoyée aux parlements et aux gouverneurs du royaume pour expliquer la fin brutale de Concini, le roi explique qu'il a été « contraint » de dissimuler. Comme la dissimulation était parfois assimilée à une forme de mensonge, on pourrait penser qu'il s'agit-là d'une justification morale<sup>14</sup>. Mais dans le contexte du coup d'État, masquer sa pensée et ses sentiments apparaît plutôt comme l'exercice d'une prérogative royale, ou comme la mise en valeur d'un talent qui va de pair avec le pouvoir<sup>15</sup>. Le coup d'État, comme les parlementaires venus rendre hommage au roi l'expliquèrent, ressortit aux prérogatives du roi de France<sup>16</sup>. Cette prérogative et la merveille qui en manifeste extraordinairement le pouvoir sont la capacité à garder un secret, c'est-à-dire à parfaitement contrôler son corps pour ne pas laisser paraître ses émotions<sup>17</sup>.

Dans cet ordre d'idées, l'auteur du pamphlet anonyme *Les Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste* offre une riche matière à réflexion. « Qui peut connaître tous les ressorts secrets de cette monarchie dedans et dehors au prix de ces Argus ? », se demande l'auteur, en faisant allusion aux anciens ministres que Louis avait rappelés pour siéger en son conseil. Ensuite, le pamphlétaire fait appel à de curieuses images pour soutenir son propos. Il s'agit de mettre en scène le jeune roi

<sup>12</sup> *Le Fidèle Sujet au Roi*, s.l.n.n., 1617, p. 5.

<sup>13</sup> *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre*, éd. cit., p. 462.

<sup>14</sup> Sur les différences complexes entre les notions de dissimulation, de simulation, et de mensonge, il faut consulter J.-P. Cavaillé, *Dis/simulation : Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto. Religion, morale et politique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 2002.

<sup>15</sup> Cette lettre est reproduite dans *Le Mercure français*, t. IV, Année 1617, p. 201-204.

<sup>16</sup> Voir la *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre*, éd. cit., p. 29, ou encore les *Mémoires* de Mathieu Molé, éd. A. Champollion-Figeac, Paris, Vve J. Renouard, 1855-1857, t. I, p. 145-147.

<sup>17</sup> D'ailleurs, de nombreux épisodes de la vie de Louis XIII valideront ce discours de la dissimulation souveraine tout au long du règne : on pense à l'arrestation du maréchal d'Ornano en 1626, ou encore à celle, en 1635, du favori de Gaston, le duc de Puylaurens.

comme s'il était en présence de l'un de ces curieux dispositifs relevant de la magie artificielle<sup>18</sup>. S'agirait-il de ces anamorphoses à miroir où une image apparemment déformée devient lisible lorsqu'on observe son reflet dans un miroir cylindrique ou pointu ? Quoi qu'il en soit, le document offre l'image saisissante d'un homme qui dissimule et qui est à l'affût de sa proie, prêt à agir :

Contemple ici le merveilleux successeur de Henri le Grand, notre petit Hercule, qui regarde ce monstre [Concini] attentivement, se mord les lèvres, ferme à demi les yeux, penchant la tête, et fait certain geste, par lequel il promet la délivrance à son peuple. Il montre du doigt sur un cylindre cette inscription d'un côté.

La France est à sa fin dernière  
Et prête à se voir aux abois  
Un monstre, un ladre, une sorcière  
Ont renversé ses bonnes lois.

De l'autre côté se voient ces paroles. *Non in darno*. Ce n'est pas en vain qu'il est pensif. Il paraît à ses yeux qu'il crève dans l'âme de mortel déplaisir pour le bien public, Pasteur des peuples : dissimulé et pourtant gros de juste vengeance. Fait l'enfant, ô qu'il a de peine ! Pour couvrir son dessein. Prudence qui flétrit celle des plus entendus. Tient la main sur une horloge de sable, attend les heures. Sont-elles pas filles de la Sagesse ?<sup>19</sup>

Le fonctionnement de ce dispositif textuel, beaucoup plus subtil qu'il n'y paraît, est caractéristique d'une certaine esthétique de la pointe. D'abord, l'auteur représente une image saisissante du roi dissimulateur, maître de lui et prêt à frapper. Cette idée de dissimulation sert ensuite à orienter l'interprétation de l'image du cylindre qui, selon le point de vue que l'on adopte pour le regarder, montre ou bien un tableau des misères de la régence, ou bien la suggestion que ces misères de l'Histoire peuvent avoir un sens *dissimulé* : ce n'est pas en vain (*non in darno*) que la France souffre, des jours meilleurs vont venir, et cela, le roi le sait avant tous ses sujets. Pourtant, lorsque l'auteur en revient à l'image de Louis XIII dissimulant *non en vain*, il peut inférer que le sens des troubles de la France était justement de permettre au roi de se révéler à lui-même comme souverain. Dans un mouvement de va-et-vient sémiotique et d'éclairages textuels réciproques, l'auteur des *Merveilles* met tout autant en valeur la prescience historique du roi – une prescience forcément inspirée par Dieu – que son humanité telle qu'elle s'inscrit dans le cours des événements voulus par la Providence. Ce mystère, qui signifie la sacralité de la

<sup>18</sup> Sur les rapports entre subjectivité moderne et vision, je me permets de renvoyer à mon étude *L'Optique du discours au XVII<sup>e</sup> siècle. De la rhétorique des jésuites au style de la raison moderne (Descartes, Pascal)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005.

<sup>19</sup> *Les Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste*, éd. cit., p. 6-7.

personne du roi, fait aussi de sa dissimulation un attribut essentiel, lié à une capacité à agir sur les événements<sup>20</sup>.

Comme le souligne l'emblème des *Merveilles*, la souveraineté du roi de France est sacrée, et l'on pourrait penser qu'elle est liée à une conception organiciste du corps politique. Mais en approfondissant l'analyse des textes qui saluent le véritable avènement de Louis XIII, on peut aussi se demander si le contrôle des émotions royales, c'est-à-dire le secret du pouvoir, n'instaurerait pas un partage dans le corps politique du royaume. La scission entre la souveraineté secrète du roi et le reste du corps politique où doit régner le *bien public* signifierait l'âge naissant de la rationalité politique et l'effacement progressif de la notion du *regimen* médiéval.

Un tel questionnement sur la modernité du corps politique au début du XVII<sup>e</sup> siècle semble pertinent lorsque l'on examine la manière dont les pamphlets décrivent les émotions suscitées par le coup d'État chez ceux qui en furent les spectateurs. Par contraste avec la maîtrise personnelle du roi Louis XIII, ses sujets furent emportés par de vifs sentiments, ou, pour reprendre les mots d'un passage cité plus haut, « transportés hors d'eux mêmes ». Certains le furent même jusqu'à une limite difficilement imaginable.

Le lendemain du coup d'État, le 25 avril 1617, Paris fut en effet le théâtre de manifestations violentes. Vers dix heures du matin, une foule en colère s'était rassemblée en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et, aux cris de « Sortez Coyon ! », avait tiré le cadavre de Concini du caveau où on l'avait discrètement enterré pendant la nuit. Bientôt la colère de ces Parisiens, y compris celle d'enfants, devint une véritable fureur. Le cadavre de Concini, d'abord traîné sur le Pont-Neuf et pendu par les pieds à l'une des potences qu'il avait lui-même fait dresser, subit toutes sortes d'outrages. Les plus excités lui arrachèrent les yeux, le nez, les oreilles et les parties génitales, le tout en proférant des paroles infamantes contre Marie de Médicis<sup>21</sup>. Certains allèrent jusqu'à manger ces morceaux. Ensuite on promena le cadavre à travers la ville, à la Bastille où était emprisonné Condé, au faubourg Saint-Germain, puis au Pont-Neuf encore. Pour finir, la dépouille fut en partie brûlée et jetée dans la Seine, non sans avoir été derechef mutilée :

<sup>20</sup> Par contraste, le roi qui parut après les événements était empreint de majesté. Aussi l'auteur du *Discours à M. de Luynes* s'exclame-t-il : « Y a-t-il un prince qui ait jamais eu plus de puissance sur son visage ? » (Paris, Pour l'auteur, 1617, p. 29). Voir aussi *Panegyrique au Roi sur la défaite de l'Hydre de l'Arne, qui jadis suscitée à la désolation de la France par l'ennemie Discorde, fut naguère heureusement combattue et abattue par l'Hercule Gaulois*, Paris, J. de Fréval, 1617.

<sup>21</sup> Ces détails macabres sont confirmés par le nonce Bentivoglio dans sa correspondance (*La Nunziatura di Francia del cardinale Guido Bentivoglio*, t. I, p. 202).



Tous ces morceaux étaient portés et traînés en divers quartiers de la ville, avec des cris, acclamations, et imprécations horribles, dont le retentissement allait d'un bout de la ville à l'autre.<sup>22</sup>

Les détails fournis par *Le Mercure français* sont tout aussi affreux :

Il s'en vit qui s'estimèrent heureux d'avoir fait brûler devant leur porte qui une main ou un doigt, et d'autres quelque morceau de chair. Des paysans achetèrent même de sa chair pour l'aller brûler en leur village.<sup>23</sup>

Que penser de cette scène ? Certes, on peut dire à la suite d'Hélène Duccini que l'essorillage du voleur et l'amende honorable devant le prince qu'il a offensé ressortissent au rituel de justice<sup>24</sup>. Mais ce n'est pas ce qui a marqué les contemporains, qui décrivent l'*émotion* des Parisiens comme une manifestation « pleine de rage et de manie », la « rage et la fureur du peuple insensé ». Ce qui est mis en évidence dans les descriptions, c'est le désordre d'un corps social livré à ses instincts les plus barbares, et cela rend ces scènes d'autant plus significatives. À relire certaines pages de Denis Crouzet dans *Les Guerriers de Dieu*, on se rend compte que Paris revivait là les heures cruelles des guerres de religion, en particulier celles des années 1560, des heures où la rage de Paris était comprise comme un signe de Dieu, un témoignage « du feu de son amour<sup>25</sup> ». En 1617, la violence des enfants, les scènes d'anthropophagie, en particulier celle du « cœur mangé », bref un déchaînement inhumain et transgressif, tout cela dit une violence sacrée et une présence transcendante<sup>26</sup>.

Ce bouleversement peut sembler préjudiciable à l'autorité royale. Remarquons d'abord que s'en prendre au corps de Concini contrevenait aux ordres explicites du roi, qui avait demandé que l'on respectât le cadavre du favori de sa mère. Ensuite,

<sup>22</sup> *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre*, éd. cit., p. 467.

<sup>23</sup> *Le Mercure français*, t. IV, Année 1617, p. 207-208.

<sup>24</sup> Voir le chapitre consacré à ces événements dans H. Duccini, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

<sup>25</sup> *Les Désirs de la France, sur la mort de Conchine*, Lyon, s. n., 1617, p. 6. On peut voir aussi : *La Justice du Ciel, en la mort du maréchal et de la maréchale d'Ancre*, Paris, R. Dallin, 1617.

<sup>26</sup> Le parcours de Concini dans Paris évoque en effet celui que subit le corps de l'amiral Coligny. Voir D. Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525 - vers 1610)*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, t. I, p. 78 et 331 : « La rationalité de la violence est de ne pas avoir notre rationalité, ou plutôt, d'être pure Raison, d'être Dieu. » Sur la symbolique du cannibalisme, voir Fr. Lestringant, « Catholiques et cannibales », dans J.-Cl. Margolin et R. Sauzet (dir.), *Pratiques et discours alimentaires à la Renaissance*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1982, p. 233-245. Des pages intéressantes sur le sens rituel de la profanation du corps se trouvent dans S. Carroll, *Blood and Violence in Early Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 173-179.

les enragés du Pont-Neuf attaquèrent des innocents qui eurent le malheur de passer par là au mauvais moment. Le *Mercure français* rapporte que des personnes de qualité reçurent des coups de bâton pour ne pas avoir mis assez de conviction dans les « Vive le Roi ! » qu'on leur faisait crier<sup>27</sup>. C'est donc toute la structure sociale qui paraissait bouleversée, puisque la noblesse – noblesse dont le roi est le plus éminent représentant – est victime d'un traitement dégradant. Mais il n'en reste pas moins que le roi est l'oïnt du Seigneur. La présence manifeste de Dieu dans la colère du peuple ne fait donc que valider la légitimité du coup d'État<sup>28</sup> :

On n'a point attendu les formalités de justice pour le condamner, c'est le ciel qui a fait son procès, c'est toute la terre qui a témoigné contre lui, c'est Dieu par la bouche du roi qui a prononcé son arrêt.<sup>29</sup>

Le texte des *Actions de grâces de la France* peut donc relever paradoxalement qu'en agissant « contre la défense » du roi, le peuple de Paris ne faisait que confirmer la présence de Dieu dans ces événements, et, corollairement, la légitimité du coup<sup>30</sup>.

Par ailleurs, certains auteurs finissent par voir un certain ordre dans ce chaos du 25 avril 1617. Les auteurs des *Merveilles et coup d'essai* et des *Heureux augures au roy de sa victoire remportée sur un monstre* expliquent que ce sont les éléments mêmes qui se sont vengés de Concini, puisque la terre l'a rejeté, le feu l'a brûlé, l'eau l'a reçu, et enfin l'air a dispersé ses cendres<sup>31</sup>. *La Divine vengeance sur la mort du marquis d'Ancre* propose le même genre de correspondances :

Ô prodigieuse merveille ! Celui-là a été déterré du peuple et privé du doux repos des morts, qui durant sa vie avait privé d'un paisible repos la France, été pendu ignominieusement comme un traître et calomniateur Aman, au même gibet élevé que sa naturelle fureur et art de malice avait fait préparer aux bons Mardochées [...]. Encore y a été attaché par les pieds, comme si sa tête horriblement criminelle n'eût osé regarder le ciel, été avec grand opprobre et infamie honteusement traîné par la fange et puanteur de la ville de Paris, lui qui traînait de sa main les lacs et cordeaux de la divine vengeance après lui, et qui avait infecté la France de l'ordure de corruption et mauvaise odeur de ses vices ; a été démembré et mis en pièce, lui qui voulait démembrer le corps de l'État, été brûlé et consommé des flammes, lui qui voulait brûler et consommer la liberté du peuple du feu de ses violences, et ses

<sup>27</sup> *Le Mercure français*, t. IV, Année 1617, p. 207.

<sup>28</sup> Nous retrouvons encore ici les analyses de Denis Crouzet, *op. cit.*, t. I, p. 435.

<sup>29</sup> *La Conjuration de Conchine* [Paris, P. Rocolet, 1618], s.l.n.d., p. 245.

<sup>30</sup> *Actions de grâces de la France au Roi*, Paris, N. Alexandre, 1617, p. 11-12.

<sup>31</sup> *Les Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste*, éd. cit., p. 16 ; *Heureux augures au roi de sa victoire remportée sur un monstre*, Lyon, s. n., 1617, p. 10-13.

cendres jetées au vent, pour montrer le vent de son ambition, qui a été toute réduite en cendres.<sup>32</sup>

La mort de Concini, manifestement, marque un retour à l'ordre naturel des choses. Mais cet ordre, dans notre interprétation, ne paraît qu'en filigrane. C'est un surplus de merveille qui ne fait qu'ajouter à la signification primordiale du désordre qui règne sur le Pont-Neuf, « [Dieu] ayant mis en l'âme du peuple (sans ordonnance ni commandement, et même contre la défense) de l'arracher du tombeau dont il était indigne<sup>33</sup> ».

Les émotions déchaînées du peuple servent donc de repoussoir à celles, parfaitement contrôlées, du jeune monarque. Mais il faut aller plus loin et reconnaître qu'il s'agit là non seulement d'un discours qui fait point de capiton, mais d'une description littérale des effets du coup d'État. Le coup d'État institue un espace public, extérieur à celui du pouvoir, où les corps des sujets sont investis, ou pour le dire autrement, interpellés, dans l'acte souverain. C'est pour cette raison que l'on aurait tort, en définitive, de considérer le corps politique tel qu'il est décrit dans les documents du coup d'État comme étant analogue au *regimen* médiéval. À la différence d'une conception organiciste, ontologique et mystique du royaume, le coup d'État institue une sphère publique et distincte de celle du pouvoir où les corps sont assujettis. Un tel événement fulgurant est fondateur de la rationalité politique moderne, même s'il y est tout autant question d'affects.

Pensons, par analogie, à la manière dont fonctionne le terrorisme. Comme l'a expliqué fort pertinemment Mark Juergensmeyer, le terrorisme instaure un ordre de la terreur, une disposition à être terrorisé qui est une sensibilisation du corps<sup>34</sup>. L'objectif d'un attentat, c'est de faire baigner les spectateurs dans un climat de terreur, et force est de reconnaître que ses victimes indirectes sont tout autant atteintes dans leur réalité corporelle. Il en serait de même pour les spectateurs du coup d'État. C'est véritablement de l'institution d'un ordre particulier dont il s'agit. Suivant encore Juergensmeyer, on peut parler d'acte performatif qui institue un ordre des sujets du pouvoir, ordre qui est public par rapport à la sphère, secrète, du pouvoir lui-même.

À cet effet, il faut remarquer l'insistance avec laquelle les spectateurs du coup d'État de Louis XIII décrivent leur expérience en termes de vision. Il s'agit bien sûr de certifier la vérité de ce qu'ils ont vu, et, comme dans le langage des procès, le *Panegyrique au roi* affirme qu'il n'est de plus sûr témoignage que celui des yeux :

<sup>32</sup> *La Divine Vengeance sur la mort du marquis d'Ancre pour servir d'exemple à tous ceux qui entreprennent contre l'autorité des rois*, Paris, Th. Menard, 1617, p. 3 et 4.

<sup>33</sup> *Actions de grâces de la France au Roi*, éd. cit., p. 11-12. Le *Mercure français* estime cette « réjouissance assez bien faite » et la reproduit (t. IV, Année 1617, p. 208).

<sup>34</sup> M. Juergensmeyer, *Terror in the Mind of God. The global rise of religious violence*, Berkeley, University of California Press, 2001.

Nous pouvons dire avec autant de vérité, que de merveille, que nous avons vécu au temps des miracles, et que sans doute la postérité ne le voudra croire, ou si elle le croit, marquera cet acte en particulier, comme le plus illustre de notre histoire, nous même qui l'avons vu, démentirons bien souvent, et nos oreilles et nos yeux, en le lisant et écoutant, lorsqu'il remontera sur le théâtre, pour nous ramentevoir cela même, dont nous sommes oculaires, et irréprochables témoins.<sup>35</sup>

De la même manière, l'auteur de *La Justice du Ciel* écrit :

Nous avons vu ces merveilles, nous ne les avons pas simplement ouï dire, nos yeux propres en sont témoins, et nos cœurs dans l'extase de l'étonnement admirant le commun destin des grandeurs déréglées.<sup>36</sup>

En-deçà d'une topique à caractère juridique, l'expérience visuelle dénote ici l'aspect somatique de l'expérience des 24 et 25 avril 1617.

La rhétorique des *Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste* paraît aussi éminemment représentative de l'institution du public politique par le performatif du coup d'État. D'abord, l'auteur de ce texte ne cesse d'interpeller le lecteur par des « Vois ! » et des « Regarde ! ». Ensuite, quand il compare le coup d'État avec les sortilèges de la magie artificielle, il semble véritablement provoquer le même effet de merveille que dans un coup d'État. Par exemple, voici comment sont décrits les événements du 25 avril, et spécifiquement le traitement réservé au cadavre de Concini :

Traîné, maudit, écorché, brûlé, mis en petits morceaux, vendu, mangé, enchâssé. Journée de l'ire de Dieu sur lui, de la justice du Ciel : vengeance des quatre éléments. L'excès de la fureur du peuple passe l'imagination. Il ne s'en vit jamais de pareil, non pas entre les Indiens occidentaux. Le peintre a laissé une table icosaèdre à vingt faces, mystiquement, pour signifier l'émotion de la mer et un orage effroyable avec ce mot : *Stupendum*. Un miroir concave paraît là près d'où quelque lueur étrange et mal plaisante rayonne, et la réflexion en offense les yeux.<sup>37</sup>

Outre la comparaison du coup d'État avec les effets de l'optique savante, ce sont toutes les ressources du style coupé de la rhétorique sénéquienne que l'auteur des *Merveilles* met en œuvre pour que l'imagination des lecteurs travaille à combler les ellipses de son discours et qu'ils soient ainsi interpellés dans leur acte de lecture. Le passage suivant est d'autant plus représentatif d'une telle pratique d'écriture qu'il montre le moment crucial du coup, quand Concini est assassiné à la porte du Louvre :

<sup>35</sup> *Panegyrique au Roy sur la défaite de l'Hydre [...]*, éd. cit., p. 186-187.

<sup>36</sup> *La Justice du Ciel en la mort du maréchal et de la maréchale d'Ancre*, Paris, R. Dallin, 1617, p. 14.

<sup>37</sup> *Les Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste*, éd. cit., p. 16-17.

Venir, voir, sentir les coups de la mort sans avoir loisir d'y songer, tomber avec effroi ne sont qu'un moment, un siècle néanmoins pour l'ardeur des attendants, vois des armes luisantes confusément qui éblouissent, des hommes hardis et déterminés qui poussent, d'autres étonnés qui reculent, la juste fureur de ceux-là, la crainte raisonnable de ceux-ci, tout si naïf.<sup>38</sup>

On le constate, le texte des *Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste* baigne dans une atmosphère mystérieuse et prophétique. Il offre dans les blancs de son discours une sorte de miroir-sorcière où se lisent le passé, le présent, et le futur, c'est-à-dire l'aperçu de ce qu'est la souveraineté. Aperçu bien fugitif, puisque le sublime d'État qui manifeste la souveraineté est aussi celui d'un moment où le sujet s'inscrit dans l'ordre politique du public.

Pour en revenir à l'analogie du coup d'État avec l'acte terroriste, on pourrait arguer que l'institution de la terreur est impensable hors d'une société rendue perméable à ces phénomènes par l'existence des médias, en particulier ceux de l'audio-visuel. Mais justement, le coup d'État de Louis XIII a eu lieu au moment même où l'imprimé et l'image gravée révélaient toutes leurs possibilités communicationnelles. Comme l'ont montré Hélène Duccini et Jeffrey Sawyer, la régence de Marie de Médicis fut témoin d'une véritable explosion pamphlétaire dont les événements des 24 et 25 avril sont l'un des sommets en termes de nombre de publication et de diffusion<sup>39</sup>. Cette période paraît donc importante dans la formation d'une sphère publique au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>. Notre recherche montre que pour mettre en valeur cette importance du point de vue politique, il faut dépasser l'idée commune qu'il y a un pouvoir dont la stratégie consiste à manipuler l'opinion publique, à proposer des messages qui travestissent la vérité. Plutôt, et nous suivons en cela les travaux d'Hélène Merlin-Kajman, il faut examiner comment le public advient, ce qui est un fait politique en soi. Le concept d'acte performatif tel que nous l'observons, enfin, suppose que le public soit toujours susceptible d'être réinvesti, voire même transposé. Il y a des publics, et non pas un public en général. « Cet acte de majesté merveilleuse pleige tous les autres à venir », prophétise l'auteur des *Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste* en parlant de la décision souveraine de son roi<sup>41</sup>. Cela invite à penser que d'autres actes performatifs, et

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 8-9.

<sup>39</sup> H. Duccini, *Faire voir, faire croire*, op. cit. ; J. K. Sawyer, *Printed poison. Pamphlet propaganda, faction politics, and the public sphere in early seventeenth-century France*, Berkeley, University of California Press, 1990.

<sup>40</sup> H. Merlin-Kajman, *Public et littérature en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994 ; *L'Absolutisme dans les lettres et la théorie des deux corps. Passions et politique*, Paris, Champion, 2000.

<sup>41</sup> *Les Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste*, éd. cit., p. 21.

d'autres publics, ont été cautionnés et informés par les lieux de mémoire des 24 et 25 avril 1617\*.

Jean-Vincent Blanchard  
*Swarthmore College (Pennsylvanie)*

\* Je remercie mes amis Myriam Heintz et Jacques Dumarest pour leur aide dans la révision de ce texte.